

REPORTAGE

Ensemble, reconstruire le
télésiège du Bois Noir

Page 4



& AUSSI

Patrimoine, camping, eau, École,
flux touristiques, Natura 2000,
Office du Tourisme, Vallée Étroite...
et bien d'autres sujets !

Sommaire

Édito de Mme le maire	2
Bienvenue à... ..	3
Recensement 2023	3
Ensemble, reconstruire le téléski du Bois Noir	4
Nouvelles des alpages	8
Foncier : Biens sans maître	9
Flux touristiques : la co-construction continue	10
L'année en Vallée Étroite	13
École : histoires d'ici et d'ailleurs	14
Névache et ses voisins	15
Le bon tuyau	16
Les actus' de natura 2000	17
Du propre sur les sentiers et les pistes ..	19
L'OTHV et la commune s'engagent pour un tourisme durable	20
Terre Sauvage Festival, le retour !	21
Vers un meilleur accueil au camping mu- nicipal	22
La sauvegarde du patrimoine religieux se poursuit	24
En bref : travaux et projets	26
Téléalerte	28

Publication périodique gratuite éditée par la Commune
de Névache

> Directrice de la publication : C. Chrétien

> Mise en page : G. Monnet

> Crédit photo : , C. Chrétien, OTHV, STM Névache, C. De-
valle, H.P. Roux, G. Monnet, R. Novo, S. Morattel, Z. Brunet,
T. Blais, F. Le Coz Bey, L. Vuinée, SPL, A. Rochas, Esquiss.

> Impression : par Borlet imprimerie (Albertville) sur papier
recyclé

> Distribution : par voie postale, en mairie

Édito

FAIRE ENSEMBLE,

Deux mots qui marquent l'année 2022 à Névache et
que je souhaite mettre en avant dans cet édito.

Deux mots qui animent les associations Névachaises
comme Nevascanim avec son Croc'névachais : se re-
trouver pour un moment convivial autour d'un repas pré-
paré par une association ou des habitants....

Deux mots qui animent les citoyens sur des chantiers
participatifs ou la constitution de dossier...

Deux mots qui animent le conseil municipal dans la
poursuite de ses projets.

C'est la reconstruction de la cabane de Bois Noir, la
réalisation de passerelles, la tenue de groupes de travail
sur les flux ou l'agriculture..., qui traduisent une vision
partagée avec le conseil municipal de la manière dont on
peut construire son village. Une méthode qui donne du
sens à l'action et qui éloigne un peu de cette ambiance
mondiale remplie de violence et de peurs.

Alors merci à vous tous qui avez donné cette année
du temps pour votre commune. Nous essayerons, dans
le cadre de la vie démocratique et dans la mesure du
possible, de poursuivre sur ce chemin-là. Parce que le
conseil n'est composé que de 11 personnes qui ont par
ailleurs des activités et une vie privée ; parce que le par-
tage des connaissances, des expériences ne peut être
que bénéfique à un projet.

Pour finir, je veux revenir sur la sécheresse qui a mar-
qué cette année 2022 et qui nous a fait un peu plus
prendre conscience et de manière beaucoup plus tan-
gible ce que veut dire le réchauffement climatique. Ce
n'est plus là-bas... Ici aussi nous devons le gérer. Et là
encore, ensemble, nous serons plus efficaces.

Pour cela, l'ensemble du conseil municipal et moi-
même restons à votre écoute.

2023 est là, année de 2 gros chantiers pour la com-
mune : celui du torrent de la Ruine à Salé et celui du
changement de la canalisation d'eau du Cros. Un autre
chantier important, conduit par la Communauté de
Communes du Briançonnais devrait également débu-
ter à l'automne : celui du marais, dans le secteur de la
Gravière. En parallèle nous continueront le travail sur la
gestion des flux en Vallée Étroite et en Clarée et la pré-
paration de l'avenir avec le PLU et les dossiers attachés
(agriculture et logements) ainsi que la future mairie.

En attendant de se rencontrer, nous vous présentons
à tous nos meilleurs vœux pour 2023.

Claudine
Chrétien

& l'ensemble du
conseil municipal

Bienvenue à...

Par Claudine Chrétien

En 2022, trois nouveau-nés ont vu le jour sur la commune :

- **Viggo**, chez Manon Woodman et Joris Palayer Bouilhanne
- **Jean**, chez Virginie et Terence Leclerc
- **Zélie**, chez Manon Meuret et Arnaud Monnet

Bienvenue à eux et félicitations à leurs parents. Félicitations également aux jeunes mariés (depuis juin 2022) : Jérôme et Padrig. Bienvenue également à ceux, plus grands, ayant ouvert une activité :

- **Marie et Rémi**, couple d'accompagnateurs en montagne, ont lancé « **De fil en cimes** » à Croix de Mission et proposent de multiples activités
- Après quelques mois de travaux, **Rémi** a transformé la pizzeria La Coccinella de Roubion en un restaurant « **L'Achillée** » qui propose encore des pizzas.
- Juste en face, **Maud** a ouvert au rez-de-chaussée des Charmottes « **Le Brec, Cafés & Apéros** » début juillet, où elle proposera bientôt des bières brassées à

Névache par son compagnon **Antoine** qui a installé « **Brasseurs en Clarée** » dans les sous-sols du même bâtiment.

- La **famille Nougaret** propose désormais « **Un brin sauvage** » sur la place de l'église de Ville-Haute, un bar à jus et sa cuisine saine et énergisante.

- Après avoir voyagé un peu partout dans Névache, les vaches de la **famille de Korsak**, déjà propriétaire du gîte la Découverte, ont pris la place à Ville-Haute des brebis de la **Ferme du Clot**, parties vers le Sud-Ouest avec Laurent et sa compagne.

- **Hervé et Marie-Ange** ont ouvert à Plampinet la chambre d'hôtes « **Inspiration Montagne** » dans la bâtisse qui abritait auparavant le gîte « Histoire de montagne » de la famille Adolphe.

Enfin, ils ne résidaient plus à Névache mais y étaient comme beaucoup très attachés : nous avons dit au revoir en 2022 à Hélène Petit Didier, Jean César Deyme et Charlotte Champ.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2023

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus : le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

Recensement 2023

Par Françoise Le Coz-Bey

Pour notre commune le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

L'agent recenseur de Névache est, comme par le passé, Patricia Petitcolas. Cette année l'accent est mis sur le recensement en ligne.

Pas d'inquiétude vous pouvez remplir les formulaires papier ou si vous souhaitez les remplir en ligne et que vous pensez avoir besoin d'aide nous vous proposons deux rendez-vous avec Emmaüs Connect, Patricia Petitcolas et Françoise Le Coz-Bey :

Les lundis 30 janvier et 06 février de 14 h à 16 h à la salle René Monnet.

Merci de bien vouloir vous inscrire en appelant la mairie au 04 92 21 19 19



REPORTAGE

Ensemble, reconstruire le téléski du Bois Noir

Par Claudine Chrétien avec Henry Pierre Roux

Une bonne partie des bénévoles ayant œuvré sur le chantier prennent la pose lors d'un pot de remerciements le 19 octobre.

Souvenez-vous, il y a 50 ans, des pylônes avaient été montés à cheval et le tout premier skieur de Bois Noir fût l'abbé Romagne. Cette belle histoire humaine qui commençait allait permettre à plusieurs générations de Névachais et de vacanciers, de découvrir et apprendre le ski. Et puis brutalement, la nuit du 21 septembre 2021, tout s'est arrêté. Un incendie mettait fin à ces 50 ans de glisse. Fallait-il le reconstruire ou non ? Avec les données économiques, le réchauffement climatique... Mais ce téléski fait partie du patrimoine névachais et une majorité des habitants s'est prononcée pour sa reconstruction. Retour sur cette épopée.

ET AINSI REPRIT VIE LE BOIS NOIR

Les dossiers d'urbanisme dépo-



Mai - un ferrailleur récupère les derniers vestiges de la gare de départ incendiée.

sés, un téléski d'occasion est trouvé à Megève : le téléski des 7 nains ! S'en est suivi un chantier exceptionnel à l'échelle d'un petit village comme le nôtre. Après consultation d'entreprises, la commune a validé le schéma de financement lors du conseil municipal du 5 mai 2022, pour un montant total de 94 836,35 € (hors travaux effectués en régie ou chantier citoyen). Le financement de ces travaux est espéré comme suit pour la partie téléski :

- Subvention auprès de l'État au



titre du plan avenir montagne pour un montant de 60 000 €

- Autofinancement communal pour un montant de 34 836,35 €, dont 27 037 € de prime d'assurance.

Après une réunion de coordination des intervenants sur les futurs travaux du téléski le 15 juin 2022, c'est mi-août que le chantier a débuté par la construction de l'assise de la gare de départ du téléski avec un hélicoptère pour couler le béton, le pont Sergent Tane ne pouvant supporter la charge de toupies. Très vite, les principales pièces pour la gare de départ ont été reçues et stockées à Fortville, mais de nombreuses pièces essentielles manquaient encore pour débuter le montage, laissant présager des difficultés pour tenir l'objectif d'ouverture pour les vacances de Noël.

Et puis il y a la cabane. Interpellé

par un groupe de citoyens motivé pour la reconstruire, le conseil municipal a répondu présent et a tout mis en œuvre pour permettre ce chantier exceptionnel. Exceptionnel par l'implication des Névachais, exceptionnel par les rencontres qu'il a générées, exceptionnel par les dons des Névachais en temps et en compétences. Fabriquée à partir de mélèzes prélevés dans le Bois Noir, elle offre une image magnifique de ce que des habitants peuvent faire pour leur village et effacer un mauvais souvenir. Plus d'une quarantaine de citoyens se sont impliqués dans la reconstruction de la cabane sur la dalle préalablement coulée par les équipes des Services Techniques Municipaux mi-septembre.

L'engouement fût également exceptionnel côté financement participatif : plus de 30 000 € de dons

par presque 100 citoyens et entreprises, du vil-

lage et d'ailleurs. Chacun donnant selon ses capacités, de vingt à plusieurs milliers d'euros, pour finalement parvenir à financer en quasi-totalité les travaux de la cabane (estimés à 30 000 € environ). Une vente de pains et pizzas a même été organisée en octobre par l'association « Loisirs Névache » avec au total 1600 € collectés au profit de la reconstruction de la cabane du Bois Noir.

Annoncée pour le début des vacances de Noël, l'ouverture a été retardée en raison du manque de certaines fournitures, mais à l'heure de la cloture de ce magazine, les travaux sont terminés et les skieurs pourront bientôt profiter de cette version revisitée du Téléski du Bois Noir, véritable fabrique à émotions pour les enfants névachais et les skieurs d'ailleurs... Même si la fabrique à souvenirs mémorables était déjà bien en marche depuis le début de la reconstruction mue par cette belle énergie collective !



22 septembre - Aidés de quelques bénévoles, les services techniques municipaux coulent la dalle où reposera la cabane du téléski.



Fin août - Les fouilles pour les fondations de la gare de départ font office de piscine, qu'il aura fallu pomper ardemment avant de pouvoir couler le massif béton à l'aide d'un hélicoptère, le pont de la Lame ne supportant pas le poids d'une toupie béton. Tout est ensuite remblayé en régie accueillir le futur chalet.



Septembre-octobre - C'est avec le sourire des bénévoles que les mélèzes du Bois Noir sont façonnés à la scierie Rochas avant d'être transportés sur le chantier par l'unimog communal.





30 septembre - Malgré la pluie et le froid, la cabane prend vite forme



mi octobre - Le toit, en mélèze comme tout le reste, est déjà bien avancé !

LA COMMUNE REMERCIE CHALEUREUSEMENT CEUX QUI ONT DONNÉ DU TEMPS ET/OU DE L'ARGENT POUR RECONSTRUIRE LA CABANE DU TÉLÉSKI DU BOIS NOIR :

Nous prions les potentielles personnes que nous aurions oubliées ou qui se sont manifestées après l'écriture de cet article de nous excuser pour leur absence dans cette liste.

Jacques
Laetitia
Christian
Roberte
Olivier
Jacques
Marlène
Jonathan
Evelyne
Richard
Gabrielle
Patricia
Catherine
Philippe
Philippe
Stéphane
Dominique
Dominique
Jean Lou
Chantal
Isabelle

André
Julien
Jeannine
Claire
Éric
Éliane
Frédéric
Cécile
Laetitia
Nicolas
Laurence
Alain
Joris
Anne
Didier
Alain
Julie
Jean
Aude
Joël
Yves

Éric
Alain
Enar
Lisa
Yves
Joël
Didier
Maud
Marie
Marc
Robin
Heidi
Yves
Alain
Victor
Carine
Hubert
Michel
Pierre
André
Ludovic

Johanna
Colette
Colin
Claude
Jérémy
Arnaud
Émilie
Camille
Jérôme
Helene
Henri
Jane
Christiane
Jacques
Josette
Philippe
Matthieu
Christian
Christian
Aurélien
Amaury

Gilles et Geneviève
Flora et Rémi
Jean-François
Marie Dominique
SARL HALTER Pépinières Follin
SARL Buffère Aventures
SARL GENTIL
SARL Le Chalet d'en Hô
SCI la Découverte
SARL AAZ System
EURL Neva Montagnart
Refuge du Chardonnet
Boulangerie du Cristol
Lanameda Finance
Patrice et Isabelle
L'association Loisirs Névache
et les personnes ayant donné la main pour la vente de pizzas et pains : Philippe, Christine, Brigitte, Camille, Charline, Romy, Annie, Yvan, Christian



22 octobre - La cabane est déjà bien avancée, tandis que les débuts des travaux pour la gare de départ se font attendre...



Fin novembre - Les travaux de la gare de départ débutent en même temps que l'arrivée des premières neiges, la faute à des retards de livraison de pièces.



On fait l'apéro avant que la palette de bardeau n'aille servir à terminer le toit.



Très vite, on entame aussi les finitions intérieures : plancher, bardage...

Jean-Baptiste
Annie et Bernard
Franky et Kristin
Claude et Fabienne
Etienne et Alice
Henry-Pierre
Martine et Alain
Jean-Paul et Patricia
Agnès et Didier
Anne et Gérard
Jean-Michel
Jean Jacques
Vincent
Christophe
Micheline
Véronique
Geneviève
ANIE – Savoir Si
Catherine
Gautier
Claudine

Sébastien
Quentin
Anthony
Bernadette
Patrick
Jacques
Jean-Daniel
Élisabeth
Alexandre
Guillaume
Paulette
Laurence
Jean-Louis
Jean-Michel
Jean-Yves
Marie Paule
Jean-Louis
Christian



Samedi 7 janvier 2023 - Premier tour de poulie pour le nouveau télésiégi du Bois Noir ! L'Histoire retiendra que la première perche aura été tirée pour Léon. Et ce malgré quelques soucis de dé-raillage du premier pylône qu'il faut encore régler.



Fin novembre - Voyage en Savoie pour aller récupérer une partie des pièces manquantes.

Nouvelles des alpages

Par Martin Ravary



Le nouveau chauffe eau solaire de l'alpage des Thures.

La commune poursuit son engagement pour améliorer les conditions d'accueil des bergers dans nos 7 alpages : petit tour d'horizon des actions mises en œuvre en 2022.

UNE DEUXIÈME CABANE MOBILE POUR L'ALPAGE DES DRAYÈRES

Une première cabane mobile (transportable par hélicoptère) avait été acquise par la commune en 2021. Après un test concluant, une deuxième a été commandée auprès de l'association « les Environneurs » pour un montant de 15 500 € subventionnée à 70% par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Reçue au printemps 2022 et installée dans les Muandes, elle offre avec celle déjà existante l'avantage de répondre à la prédation du loup en permettant aux bergers de dormir au plus près de leurs bêtes, et d'éviter les allers-retours des troupeaux. En outre, elles permettent de tester plusieurs emplacements avant peut-être d'implanter de nouvelles cabanes pérennes qui manquent sur les hauteurs de l'alpage des Drayères notamment. Victime de vols de matériel et d'une tentative d'incendie, la cabane a heureusement pu être réhabilitée pour servir tout l'été.

DE NOMBREUX AMÉNAGEMENTS ET DES PROJETS

3 085 € ont été investis par la commune sur l'électricité de différentes cabanes pastorales. Malgré cela, nous recherchons toujours des solutions pour améliorer l'électricité dans les cabanes qui restent souvent trop faible par rapport aux besoins des bergers.

Les équipes des Services Techniques communaux ont réalisé un captage et une douche solaire sur l'alpage des Thures. Elles ont également œuvré au Verney pour tirer une conduite d'eau jusqu'à la bergerie. Enfin, le lieu d'implantation d'une nouvelle cabane sur le secteur de Laval est toujours à l'étude pour remplacer la cabane victime d'un sinistre en 2020 et dont l'emplacement n'était plus adapté aux besoins de l'alpage.

Enfin, une réflexion est engagée par la commune, aidée par la chambre d'agriculture, pour réfléchir sur la gestion du foncier à Névache et notamment des zones autour du village. Deux réunions ont déjà eu lieu avec les habitants concernés par la thématique et le projet devrait se poursuivre en 2023.

La bergerie du Verney reliée à la source du hameau.





Foncier : Biens sans maître

Par Georges Pouchot Rouge Blanc

En raccourci : l'Article 713 du Code Civil de 1804 stipulait : « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à l'État ». Après nombre de modifications des textes, la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a finalement fait des communes les propriétaires de droit des biens sans maître, à la place de l'État. La commune s'intéresse de nouveau à ce dossier.

QU'EST-CE QU'UN BIEN SANS MAÎTRE ?

1. Les biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Délai ramené à dix ans depuis le 23 février 2022, pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2007 et non encore partagées, lorsque les biens se situent dans une zone de revitalisation rurale. (Cas de Névache).

2. Les biens situés dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme au sens de l'article L. 312-3 du code de l'urbanisme ou

d'une opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation.

3. N'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières (sur les propriétés bâties ou non bâties) n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR QUE LA COMMUNE DEVIENNE PROPRIÉTAIRE ?

Les communes avant d'incorporer un « bien sans maître » dans le patrimoine communal, doivent au préalable s'être assurées que celui-ci répond aux critères fixés par la loi. Pour cela, la procédure administrative nécessite une phase d'enquête tant auprès des services du cadastre et de l'enregistrement, de la Publicité Foncière et du recouvrement des taxes foncières. Par ailleurs sont consultés les registres d'état civil, les archives des notaires ou selon le cas les archives départementales en vue de rechercher

actes de propriété et descendance afin de consulter les éventuelles déclarations de succession.

C'est cette procédure que le Conseil Municipal a lancé le 1er septembre dernier en confiant par délibération une mission d'assistance au Cabinet Acti-Foncier, afin de procéder aux enquêtes visant à établir la faisabilité de l'incorporation. Selon les résultats, la commune pourra devenir propriétaire de ces biens.

LA SITUATION À NÉVACHE :

Pour l'ensemble de la commune, Vallée de la Clarée et Vallée Étroite, les services fiscaux ont dressé une liste de plus d'une cinquantaine de comptes propriétaire (auxquels sont associés une ou plusieurs parcelles de terrain, parfois en copropriété) dont chacun doit faire l'objet d'un même travail de recherches approfondies, quel que soit son importance ou l'enjeu qu'il représente.

Un premier volet d'enquête a débuté dans un premier temps sur 3 comptes propriétaires représentant au total 167 parcelles.

Flux touristiques : la co-construction continue

Par Jean-Louis Hélas et Gautier Monnet



Le paiement du stationnement à Laval a permis de financer l'embauche de 3 agents chargés de mieux accueillir les visiteurs, ce qu'ils ont beaucoup apprécié.

La gestion des flux touristiques s'est encore améliorée pour l'été 2022 grâce à de nouvelles préconisations du groupe de travail mêlant élus et citoyens. Un peu plus de 50 000 personnes ont découvert la Haute Clarée en navette tandis que d'autres ont pu continuer à profiter de leur véhicule personnel. Voilà l'heure du bilan !

UNE MEILLEURE ORGANISATION DES STATIONNEMENTS & DES NAVETTES

La grande nouveauté de 2022 se trouvait sur le stationnement en fond de vallée devenu payant, pour permettre à la commune d'embaucher du personnel également chargé de mieux accueillir les visiteurs à Roubion. Ces agents formés pour accueillir et informer les visiteurs ont consacré 1/3 de leur temps pour l'accueil et le paiement du stationnement à Laval, et tout le reste pour accueillir sur des zones de

stationnement restés gratuits (Roubion notamment). Avec 10 420 € de recettes sur 40 jours, ces 3 postes ont été autofinancés et ont permis une amélioration de l'accueil très appréciée par les visiteurs qui ont pu bénéficier de conseil avisés pour découvrir le village, ses hameaux et commerces, ou encore les lieux de randonnée. Vous aurez aussi remarqué leur efficacité sur le parking de Roubion, puisque leur objectif premier était d'optimiser les places de stationnement : en clair, garer le plus de monde sur le moins d'espace possible pour limiter l'impact paysager de ces parkings. Cela s'est vu, avec le « parking 3 » situé côté gauche de la montée de Roubion qui n'aura été ouvert que quelques jours de forte affluence.

En complément de ce dispositif, de nombreux aménagements ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs :

- Les 15 places de zone bleue

(stationnement limité à 2 h) installée sur le parking de la Gravière à Ville-Haute ont globalement bien fonctionné, assurant une meilleure rotation des places pour permettre à plus de monde de pouvoir visiter le hameau et consommer dans ses nombreux commerces et services.

- Les équipes des Services Techniques municipaux ont également œuvré à Laval pour mieux concilier stationnement et protection des prairies voisines avec le nivellement des zones de stationnement offrant plus de confort et sécurité pour les véhicules bas, et la mise en place de blocs rocheux à ses abords pour empêcher l'accès à des zones humides sensibles. Des blocs, trop petits, ont toutefois été déplacés par certains usagers : il faudra donc en mettre de plus gros l'an prochain !

- L'amélioration des arrêts de la navette avec la matérialisation de files d'attente claires (très important dans le sens descente notamment à Fontcouverte) et plus d'informations utiles données aux usagers.

Certes les visiteurs ont parfois





Mieux informer les visiteurs passe par des panneaux thématiques (ici dans la file d'attente de la navette à Ville-haute) mais aussi de la signalétique routière rappelant les règles en vigueur sur la commune (camping, feux, circulation...).

attendu longtemps à certains arrêts les jours de forte affluence, mais l'été s'est globalement bien déroulé pour ce qui est du fonctionnement des navettes de la Haute Clarée. Nous continuons d'œuvrer avec la Communauté de Commune du Briançonnais et son prestataire Resalp pour améliorer ce qui peut l'être.

BARRIÈRES AUTOMATIQUES RÉPARÉES MAIS À PARFAIRE

Deux barrières automatiques avaient été installées à l'été 2021 à l'entrée du hameau de Ville-Haute et de la Haute Vallée pour mieux en limiter l'accès. Des habitants de Ville-Haute ont exprimé leur satisfaction en émettant l'idée que celle du hameau soit en service toute l'année. D'autres ont, en revanche, exprimé leur désaccord par 2 actes de vandalisme successifs : incendie puis câbles sectionnés ... Bilan : 25 120 € de réparation (subventionnés à 70% par le Département) qui s'ajoutent aux 68 000 € de leur prix

initial (subventionnés à 45% par le Département et la CCB). La commune condamne fermement ces actes lâches qui bafouent l'expression démocratique et gaspillent l'argent public des Névachais (et pas seulement).

Nous avons profité de ces réparations pour améliorer le système avec notamment l'installation de bip pour faciliter l'accès aux engins agricoles. Pour protéger les barrières, des caméras de vidéo-surveillance ont également dû être installées pour un montant supplémentaire de 4 800 € financé à hauteur de 70% par le Département. Néanmoins, le point négatif reste la complexité à la fois pour la mairie et pour les ayants droit de pouvoir gérer simplement et en toute autonomie les véhicules autorisés à accéder. Faute de cela, un code d'accès unique remplaçant le système de lecture de plaque d'immatriculation a dû être utilisé tout l'été. Ce code diffusé trop largement par certains a malheureusement mis à mal l'efficacité des barrières pour limiter les véhicules en Haute-Val-lée... Nous faisons tout pour régler ce problème pour 2023, mais cela dépend du prestataire avec qui les relations ne sont pas toujours simples.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ACCRUE DANS LE VILLAGE

Pour mieux se partager la route dans le village, 60 nouveaux séparateurs en bois ont été acquis par la commune pour compléter la trentaine déjà installés entre Ville-Haute et Ville-Basse. Installés

depuis Croix-de-Mission jusqu'à Ville-Basse, ils permettent d'offrir aux piétons un cheminement sécurisé dès l'entrée de Névache : depuis Roubion via le camping et l'ancienne route devenue chemin rural, puis en bordure de route jusqu'au hameau piéton de Ville-Basse, à traverser avant d'emprunter soit le caillebotis de la Gravière, soit à nouveau le bord de route sécurisé jusqu'à Ville-Haute. Ces séparateurs fabriqués localement par la scierie Rochas ont coûté 19 656 € subventionnés à hauteur de 70% par le Département.

Une partie de ces séparateurs a également servi entre Roubion et Fortville pour mettre en place trois chicanes qui se sont avérées redoutablement efficaces pour faire diminuer la vitesse des automobilistes, pour le plaisir des riverains mais aussi des piétons, cyclistes ...

PLUS DE SIGNALÉTIQUE ET D'INFORMATION

L'accent a aussi été mis sur la signalétique, notamment routière :

- Deux grands panneaux ont été installés à chaque entrée de la commune (côté Val-de-Près et Italie) pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs tout en leur rappelant les règles en vigueur pour le camping (se diriger vers les campings de la commune) et les feux.

- De nombreux panneaux plus petits ont été installés un peu partout sur la commune pour rappeler l'interdiction des feux, du camping, mieux indiquer les parkings ou en-



Nombreux sont ceux qui ont profité du cheminement sécurisé en bord de route jusqu'à Croix-de-Mission, et d'une vitesse moins excessive dans le village grâce aux 3 chicanes installées.



ALTIGO

La Mobilité en Briançonnais



ALTIGO INCARNE DÉSORMAIS LA MOBILITÉ EN BRIANÇONNAIS

Le 1er juillet 2021, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale, avec la volonté affichée de créer un seul et unique réseau de transport sur tout le territoire. Ainsi est né le 1er novembre 2022 « ALTIGO », dont la mise en place en plusieurs étapes présentées ci-après aura pour but de rendre la mobilité en transports en commun plus efficace, plus lisible, plus fiable et plus propre !

MAI 2023

- Nouvelle tarification
- Nouveau tracé des lignes urbaines
- Nouveaux horaires
- Services élargis sur Briançon :
 - Desserte de Fontchristiane
 - Desserte du Clos du Vas et de Pont-la-Lame

JUILLET 2023

- Mise en place de la ligne Briançon – Névache, avec déserte de Plampinet
- Maintien des navettes estivales de la Clarée

SEPTEMBRE 2023

- Extension du réseau à l'ensemble de la CCB et intégration des services actuellement organisés par la Région SUD au réseau ALTIGO
- Ouverture au public des lignes scolaires collèges et lycée.
- Services élargis sur Briançon :
 - Desserte de Saint-Chaffrey
 - La ligne lycée > Pramorel sera ouverte sur réservation à partir du 1er septembre 2023.

Pour toute information : www.monaltigo.fr



Les banderoles en tissus installées sur les barrières métalliques ont été efficaces pour mieux orienter les visiteurs.

core réglementer les accès aux chemins menant en Haute Vallée (Ricou, Drayères ...)

Des nouvelles banderoles en tissus ont également habillé les barrières métalliques installées pour matérialiser les files d'attente des arrêts de navette ou encore orienter les visiteurs. Elles combinaient parfaitement esthétique et efficacité pour apporter des informations utiles (nom des arrêts de navette, services, accès aux différentes zones de parkings ...). En complément, la CCB a financé 5 panneaux thématiques servant à délimiter la file d'attente de Ville-Haute tout en proposant un peu de lecture aux visiteurs sur des thèmes variés (la faune, les lacs et zones humides, le pastoralisme ...) et associés systématiquement à de bons comportements à adopter pour respecter la vallée.

En termes d'information, un gros travail a été mené conjointement avec l'Office du Tourisme pour éditer un plan de Névache destiné à mettre en valeur tout le village avec ses commerces, services ... Plus de détail sur l'article dédié à l'office du Tourisme.

ET POUR 2023 ?

Si le bilan de cette année 2022 est globalement positif, de nombreux compléments et points d'améliorations ont été listés et leur mise en place en 2023 devrait encore parfaire toute cette organisation. Sont évoqués notamment le décalage de la période d'activité des navettes vers fin août, ou encore l'amélioration des aménagements actuels au Roubion ou en Haute Vallée.

En parallèle, la Communauté de Communes du Briançonnais met en place depuis novembre 2022 un plan global des transports sur tout le Briançonnais appelé ALTIGO (lire ci-contre). Il offrira de nouvelles possibilités pour la population et/ou les visiteurs pour se déplacer dans le Briançonnais. Pour le village, les bénéfices porteront, nous l'espérons, vers la mise en place de 7 allers-retours par jour entre Briançon et Névache en haute saison, comprenant la desserte de Plampinet, à prix abordable, ou encore sur la mise en place d'une vente en ligne permettant facilement d'acheter des billets de bus ou navette. Enfin, des aménagements sont encore prévus avec en projet de rénovation ; les WC de Laval en y ajoutant un lieu d'accueil/abris.

L'année en Vallée Étroite

Par Riccardo Novo

Encore une année bien chargée pour notre petit bout de France en Italie, où comme en Clarée l'été est toujours très actif.

En Vallée Étroite. Les chiffres de la navette, désormais gérée par la Communauté de Communes du Briançonnais, donnent une fréquentation de 2980 personnes transportées pour 51 jours de fonctionnement. 8961 véhicules ont stationné sur les parkings à la charge de la commune représentant 26 883 € de recette.

Beaucoup de monde et principalement des visiteurs italiens. Pour essayer de gérer cette fréquentation importante et limiter les risques incendie, la commune de Névache avait signé avec l'ONF une convention pour effectuer des missions de police (lire par ailleurs). La présence de ces patrouilles a été très bénéfique pour la vallée, avec un gros travail de sensibilisation. À ce travail s'est ajouté celui de l'ASSO-MONT qui a organisé une corvée d'enlèvement des ronds de feux le

long du torrent.

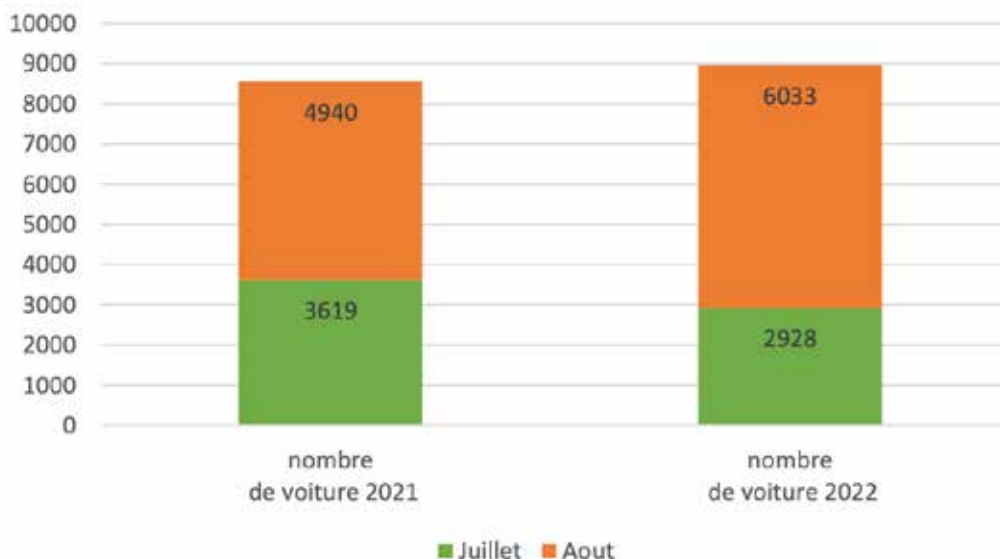
Côté travaux, le plus significatif a été le curage de la Combe Jaune pour sécuriser la route d'accès aux granges de la Vallée Étroite. Bientôt viendra la réfection de la route, initialement prévue cet automne mais reportée au printemps 2023 pour des raisons climatiques.

Dans ce travail de gestion des flux, la commune a missionné le bureau d'études AKENE pour réaliser un schéma de réorganisation du site autour de 2 problématiques : le stationnement et le camping. Cette étude devrait répondre aux demandes de l'inspecteur des sites pour tous les aménagements que nous allons devoir réaliser pour mieux accueillir ces visiteurs.

Au total, la commune aura investi cette année plus de 30 000 € en Vallée Étroite, avec 12 321 € d'aides de l'État et de la Région).

La fréquentation des parkings de Vallée Étroite a augmenté d'environ 5% entre 2021 et 2022.

Répartition du nombre de voiture par mois



La route d'accès à Vallée Étroite plus sûre grâce au curage de la Combe Jaune.



L'AVIEZ-VOUS REMARQUÉ ?

Le logo de la commune mentionnait jusqu'il y a peu uniquement « Vallée de la Clarée » sous le nom Névache. Une injustice pour la Vallée Étroite ! Justice est rendue depuis 2021, le nom « & Vallée Étroite » ayant été ajouté au logo. Il faudra néanmoins un petit peu de temps pour le voir remplacer le précédent logo un peu partout...



École : histoires d'ici et d'ailleurs

Par Françoise Le Coz-Bey, Jean-François Martin et les enfants de l'école de Névache

LES ÉLÈVES DE NÉVACHE RACONTENT LEUR ÉCOLE

Dans notre école, nous sommes 27 élèves. Il y a deux classes, une classe de la PS au CP, une classe du CE1 au CM2. L'hiver, comme l'été, nous sortons même s'il neige beaucoup. Pendant les récréations, nous faisons des bonhommes de neige, des igloos et des murailles.

Nous avons plusieurs projets et avons participé à plusieurs actions depuis le début de l'année...

Mardi 13 décembre, nous avons fait le spectacle de Noël : on a chanté, dansé. Nous avons raconté, avec Irmine et Brice, l'aventure du Caillou mélomane qui rencontre des instruments de musique pendant son voyage autour de la terre.

Après le spectacle, il y avait un apéritif et le Père Noël qui distribuait des papillotes et des mandarines.

Toute l'école partira en classe de mer au mois de mai prochain. Cette classe sera dédiée à la découverte du milieu marin et se déroulera au Grau d'Agde, dépaysement assuré !

Ce stage s'inscrit dans la lignée de l'action TARA à laquelle est inscrite la classe des CE-CM. TARA est une goélette avec à son bord des scientifiques et chercheurs qui explorent les océans. Ils ont plusieurs axes de travail, dont la découverte et la protection de la biodiversité, l'identification des changements en Arctique... Concrètement les élèves ont donné un nom à leur bateau virtuel *L'albatros*, lui ont conçu un pavillon. Ce bateau va faire escale sur différentes zones pour découvrir un thème précis, faire des expériences

Le dessin illustrant le projet de classe TARA, du nom de la goélette avec à son bord des chercheurs qui explorent les océans.

variées (la fonte de la banquise, la découverte de la mangrove, la création d'un jean...). Ils vont suivre des visio-conférences avec des chercheurs. Ce travail débouchera sur la création d'un journal numérique.

À la fin de l'année, nous allons faire un spectacle qui s'appelle Si on chantait. Il se déroulera au parc de la Schappe. Goran, du Conservatoire du Briançonnais, nous apprend des chansons. Toutes les écoles de Briançon et des alentours vont y participer. Cela fera environ 1 000 élèves. Vous pouvez venir nous voir et nous écouter !!!

Texte d'Alix, Élise, Justin, Giovanni, Zélion, Éléonor, Inès, Kloé, Loïs, Gaëlle, Gianni, Max, Emy et Loudza.

QUAND NÉVACHE INSTRUISAIT L'ARDÈCHE

Un peu d'histoire pour savoir ce qu'ont pu faire des Névachais en quittant notre belle vallée ; cela remonte au milieu du 19ème siècle !

La Revue du Vivarais est le plus ancien des périodiques qui se consacrent à l'étude du passé en Ardèche. L'édition du 3 septembre 2022 mettait en valeur une histoire privadoise : Gaston Giraud (1850-1921) Professeur et Principal de la Troisième République au Collège de Privas (1873 – 1911) par Marie-Claude BARJON-GIRAUD...

Cet article nous parle de jeunes Névachais ; au nombre de dix-neuf qui sont allés faire leurs études à l'École Normal d'Instituteurs de Privas en Ardèche.

« **Années de jeunesse et d'études de G. Giraud.** (...) Le nouveau professeur de physique entra au Collège un an plus tard. Arnoux-Emmanuel-François-Gaston Giraud, Gaston étant son prénom usuel, était né le 4 avril 1850 à Rochemaure, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Montélimar. Son père,

Jean-François Giraud y était instituteur depuis la fondation de l'école du village en 1845. Lui-même né dans les Hautes-Alpes, dans la vallée reculée de Névache, orphelin de bonne heure et repéré très jeune pour ses aptitudes intellectuelles, il a fait partie des dix-neuf jeunes gens de Névache qui entrèrent autour de 1843 à l'École Normale d'Instituteurs de Privas (fondée en 1832) et qui tous devinrent instituteurs en Ardèche : un remarquable contingent pour une si pauvre commune alpine ».

Comme l'écrit mon correspondant Jean-François Martin : « Votre commune à travers ses enfants et ses enseignants a beaucoup apporté au département de l'Ardèche en faveur de l'instruction de la population de notre région rurale et de moyenne montagne. La famille Giraud, originaire de Névache, s'est particulièrement illustrée, le fils du principal de collège a été doyen de la faculté de médecine de Montpellier, après s'être distingué pendant la Grande Guerre, une de ses filles a été une des premières femmes médecin au début du 20ème siècle. »

L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE À L'ACCENT SUÉDOIS

2 jeunes Suédois parmi les 27 enfants scolarisés cette année à Névache : Max et Moa que nous tenons à féliciter car ne parlant pas un mot de français à la rentrée 2021 ils sont maintenant bilingues !

À l'origine leur famille est venue à Névache et plus précisément à Plampinet pour une année mais finalement ils sont restés pour une année supplémentaire et qui sait peut-être pour plus longtemps. En fin de compte, c'est toute la famille qui s'est parfaitement intégrée au

village : il n'est pas rare de les croiser sur les chemins, lors des corvées, sur les pistes ou encore diverses festivités, parfois en tenue traditionnelle suédoise comme lors du baptême d'un des nouveaux nés Névachais de l'année.



Lisa, Enar, Max et Moa : des suédois à Névache (que vous ne croiserez pas toujours en tenue traditionnelle !)

Et pour finir les travaux de la cour ont pris un peu de retard mais l'érable a été planté cet été de même que des framboisiers contre le mur Est. Les jeux qui doivent être peints dans la cour le seront au printemps.

L'actualité de l'année, c'est aussi la fête de Noël où pour la première fois, nos anciens ont pu venir assister à la fête et surtout ont reçu, des mains des enfants, leur colis de Noël. Même le Père Noël y a eu droit ! La fête a été très animée, les enfants et leurs instructrices nous ont présenté un spectacle de danse suivi d'un conte musical «aventure de Caillou».

La fête de Noël avec les enfants, leurs parents et quelques un de nos aînés.



Névache et ses voisins

Par Claudine Chrétien

La volonté de construire ensemble se retrouve aussi dans nos relations avec les communes et institutions locales.

Avec les communes de Modane et Bardonecchia : Névache a décidé de monter un dossier européen de coopération transfrontalière INTERREG/Alcotra pour envisager les travaux de la chapelle du Thabor. La commune de Bardonecchia a lancé un appel à candidature auprès de bureaux d'études dont la mission sera de rédiger la note de candidature à ce nouvel appel à projet.



Les Maires de Névache, Fourneaux, Bardonecchia et Modane à lors de la fête de Saint Hippolyte à Bardonecchia.

Avec la commune de Val-des-Près et la Communauté de CCB : malgré le fait que la partie actuellement endommagée de la liaison se situe sur la commune de Névache, les communes de Névache et de Val-des-Près, soutenues par la Communauté de Communes du Briançonnais, ont décidé d'œuvrer ensemble au rétablissement de cette Via Clarée, projet de voie dédiée à mobilité douce porté par la CCB. Cela conduit en premier lieu au cofinancement d'une étude pour le rétablissement de la liaison entre les 2 villages (voir plus de détail dans la rubrique « en bref – travaux et projets »).



Le bon tuyau

Par Roger Blanc

Moderniser le réseau d'eau potable pour garantir la pérennité de cette ressource fragile et essentielle, tel est l'engagement pris par la commune. Petit tour des investissements passés et à venir destinés à mettre aux normes et améliorer le réseau d'eau de Névache.

CHANTIER DE PROTECTION DU CAPTAGE DU MÉLÉZET

Depuis 4 ans, la commune s'est engagée dans une politique forte de mise à niveau de son réseau d'eau potable avec notamment la modification de la facturation qui n'avait pas évolué depuis les années 90. L'enjeu : entrer dans le cadre permettant à la commune de bénéficier de nombreuses aides publiques sans lesquelles il nous serait impossible de rénover un réseau d'eau considéré comme vétuste.

Modernisation qui passait entre autres par la protection du captage du Mélézet, dont les travaux ont débuté à l'automne 2021 pour se terminer le 7 octobre 2022, pour un coût estimé à 53 124 € dont

22 135 € à charge de la Commune.

En 2022, la sécheresse a fragilisé de nombreuses activités comme l'agriculture et le tourisme, et a causé des dommages au milieu naturel. Nous avons perdu notre solidarité autour de l'eau qui était considérée comme un bien commun, alors même que prendre soin de cette ressource naturelle est plus important que jamais. C'est pour cela que la commune a réalisé ces travaux de protection et de comptage.

EN 2023, SUITE ET FIN DES TRAVAUX POUR LE HAMEAU DU CROS

Dès 2020, les travaux prévus pour le changement de l'ancienne canalisation devant le Bon Coin ont permis de préparer les futurs travaux à réaliser pour le changement des canalisations du hameau du Cros. Cette première tranche d'un montant de 26 342.93 € HT avait duré 10 jours permettant l'installation d'une chambre de comptage et réducteur de pression au pied de la montée des Cros, juste avant le goudronnage de la route par le Département en octobre 2020.

La plus grosse partie de ces travaux est programmée à l'automne 2023 avec le renouvellement de

quelques 305 mètres linéaires de la vétuste canalisation d'eau potable couvrant l'ensemble du Cros. Pour couvrir le montant des travaux estimé à 316 000 € TTC, des demandes de subventions sont en cours en espérant 211 200 € de prise en charge par des financeurs externes.

Une route de secours provisoire sera mise en place pendant la réalisation de ces travaux pour permettre de conserver l'accès au sommet du hameau du Cros, via Croix de Mission. Pour cela nous demandons aux résidents du Cros d'être conciliants et bienveillants.



La clôture qui entoure désormais le captage du Mélézet suite aux travaux de protection effectués.

LES TARIFS DE L'EAU ÉVOLUENT POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET EAU ET PRÉPARER LES FUTURS TRAVAUX

Jusqu'à maintenant, la facture annuelle d'eau est identique pour tous les usagers de Névache, pour un montant annuel de 116,50 €. Sur cette facture, une part de 85,30 € est prévue pour la commune et 31,20 € pour l'Agence de l'eau (qui collecte les redevances préservation ressource et pollution). Or, l'Agence de l'eau demande 72,22 € par usager à la commune : le constat est que la commune verse à la place de chaque usager la différence (41,02 €) en plus des investissements et réparations. Cela participe à creuser le déficit du budget eau, que la commune comble en versant une subvention de 40 000 € depuis le budget principal.

Dans l'objectif de diminuer le déficit en prévision des importants travaux à venir, la commune a donc décidé à partir de 2023 d'appliquer pour chaque usager le paiement au réel des 2 redevances dues à l'Agence de l'eau. Dans le même temps, le conseil municipal a décidé de diminuer la part revenant à la commune pour compenser cette augmentation du prélèvement de l'Agence de l'eau. La nouvelle facture annuelle (valable à partir de juillet 2023) pour l'eau s'élèvera donc à 150,37 €, avec 75,15 € pour la commune et 72,22 € pour l'Agence de l'eau. Pour autant, la commune continue à investir et à réparer les fuites d'eau.

Dans le même temps et dans un souci de justice, un travail est en cours sur le fichier des abonnés notamment sur les bâtiments comprenant plusieurs logements. En effet, au sein d'un même bâtiment chaque logement raccordé au réseau d'eau potable doit faire l'objet d'une facturation séparée. Nous invitons tous les propriétaires résident permanent ou secondaire, loueur occasionnel ou professionnel, à s'assurer que chaque logement raccordé au réseau d'eau potable et dont il a la responsabilité fait bien l'objet d'une facturation, et de contacter les services administratifs de la mairie si ça n'est pas le cas.

Pour plus de détail sur ce sujet, vous pouvez consulter la délibération « III – 1 – Tarifs EAU 2023 » du procès-verbal du conseil municipal en date du 15/12/2022, disponible sur www.nevache.fr rubrique « ma mairie -> procès-verbaux et délibérations ».



Une des stations de Bunias
D'orient présente à Névache, à
proximité des ponceaux.

Les actus' de Natura 2000

Par Laure Vuinée, animatrice Natura 2000

SOYONS VIGILANTS AU BUNIAS D'ORIENT !

Cette espèce végétale invasive appartient à la famille des Brassicacées (comme la moutarde ou le colza). Ces plants sont grands et offrent une belle floraison jaune au printemps et début d'été. Cependant ils produisent jusqu'à 4000 graines par pied et envahissent rapidement les zones où ils ont été importés. Le Bunias d'Orient menace ainsi les prairies de fauche et nos milieux naturels, car sa propagation entraîne la diminution des fleurs naturellement présentes dans ces milieux et le potentiel fourrager des prairies.

De nombreuses stations sont présentes à Val-des-Prés et deux stations ont été repérées sur Névache. Deux chantiers bénévoles ont été organisés ce printemps pour arracher ces plants avant la formation des graines, permettant ainsi d'éviter la propagation de l'espèce. Les pieds arrachés et fauchés ont été transportés jusqu'à une zone de stockage dédiée sur Val-des-Prés. En effet il est important de ne pas créer de nouveaux foyers en transportant ces plants en-dehors des zones où le Bunias d'Orient est déjà présent.

Un arrachage tous les ans plusieurs années de suite permettra très certainement de faire disparaître ces foyers. Un grand merci à tous les bénévoles venus prêter main-forte pour ces chantiers !

Si vous repérez cette plante au printemps prochain, signalez le en mairie.



Le pavage du sentier des Rochilles fraîchement restauré.

NATURA 2000 ET LA BIODIVERSITÉ DANS LES ÉCOLES

2022 : l'année de reprise des interventions dans les écoles sur Natura 2000 et la biodiversité de la Clarée.

En partenariat avec les institutrices de l'école primaire, deux animations ont pu être réalisées en 2022 pour les deux classes de Névache :

- Une sur la rivière et sa biodiversité animée par Geneviève CLAPIZ
- Une sur les chauves-souris avec un jeu créé et animé par Elisa BRACCO, stagiaire en BTS GPN à la mairie de Névache sur Natura 2000.

Un grand merci à nos deux intervenantes et à toute l'équipe de l'école et ses élèves pour leur accueil et leur participation !

CONCILIER RANDONNÉE ET PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

Ce projet initié en 2020 et porté par la commune de Névache dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Clarée » touche à sa fin avec les travaux qui ont été réalisés cet automne par l'Association Environnement et Solidarité. Associant préservation des milieux naturels, amélioration des itinéraires de randonnée et action sociale grâce au partenariat avec l'association labellisée CPIE Haute-Durance est une belle réussite !

Quand les GR traversent des zones humides remarquables ...

Le sentier de Grande randonnée 57 – GRP Tour du Mont Thabor qui relie notamment le refuge des Drayères au Seuil des Rochilles traverse sur sa partie supérieure une vaste zone humide composée d'une tourbière basse alcaline.

Les zones de tourbières étant piétinées par le passage des randonneurs et cyclistes sur ce GR

très fréquenté, ce projet avait pour objectif d'aménager cette portion du sentier de Grande randonnée afin de limiter la dégradation des zones humides et d'informer les usagers sur la fragilité de ces milieux patrimoniaux.

... des travaux sont financés par un Contrat Natura 2000.

Les travaux financés sont notamment la restauration du pavage qui traverse la zone humide, la déviation d'une portion de sentier et l'installation d'une passerelle et de petits panneaux d'information.

D'un budget total de 7 540 €, ce projet bénéficie de nombreuses de subventions pour un plan de financement comme suit :

- 53% financés par les Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)
- 27% financés par L'État
- 20% autofinancés par la commune de Névache



Animation Natura 2000 « rivière et biodiversité » pour les enfants de l'école.

Du propre sur les sentiers et les pistes

Par Gautier Monnet et Jacques Caraplis

Sentiers à la belle saison et pistes en hiver sont les bases du succès de Névache. En 2022, nombreux sont ceux qui se sont impliqués pour améliorer des points importants des nombreux kilomètres d'itinéraires que compte la commune.

LE RENOUVELLEMENT DES PASSERELLES CONTINUE SUR LES SENTIERS

Après de nombreuses réalisations déjà menées depuis 2020, de nombreux passages ont été sécurisés et améliorés grâce à la création ou la rénovation de plusieurs passerelles sur les sentiers de randonnée de la commune par de nombreux bénévoles soutenus par l'association Coordination Sentiers Névache

Au matin du 14 juin, une poignée de bénévoles s'était donnée rendez-vous sur plusieurs sentiers de la vallée pour réceptionner un héliportage et construire dans la foulée de nouvelles passerelles. Les estivants ont depuis pu profiter de ces nouveautés à Biaune (chemin de ronde), sous le lac Rond des Muandes pour rejoindre les Drayères et entre les Drayères et Laval (2 passerelles).

Cet automne, c'est sur le secteur de la Meuille et au niveau du pont du Mouttet reliant Laval aux Drayères par la rive droite de la Clarée que les

efforts bénévoles se sont concentrés.

La commune a également de nouveau confié des travaux au CPIE : pavage du sentier des Rochilles sous la responsabilité de Natura 2000 (lire page de gauche), ou encore amélioration du sentier du col du Chardonnet avec pour objectif de limiter et concentrer le passage à un endroit pour permettre à la végétation située aux abords de se redévelopper.

LES PISTES S'ADAPTENT AUX HIVERS CAPRICIEUX

La décision a été prise cette année de consacrer du temps à améliorer les pistes. L'objectif de ces aménagements ? Économiser de nombreuses heures de damage durant l'hiver pour combler des manques et autres dévers, d'autant plus compliqué à faire avec un faible manteau neigeux... Et ainsi pouvoir ouvrir les pistes plus facilement, assurant des rentrées d'argent essentielles pour la commune avec la vente des Nordic Pass.

De nombreux arbres prenaient de plus en plus de place aux abords des pistes, tant est si bien que la neige peinait à arriver jusqu'au sol. Sur la Forestière, nous avons donc d'abord profité du besoin en bois

pour la reconstruction de la cabane du Bois Noir pour couper de nombreux mélèzes gênants, puis c'est la coupe affouagère organisée à proximité du chargeoir qui permettra bientôt de couper des pins dont les branches ont pris l'habitude d'accaparer la neige. Des opérations utiles en tous points !

Début novembre, les « menus travaux » ont ensuite réunis plus d'une trentaine de bénévoles pour une bonne mission d'élagage, qui a le double avantage de faciliter le passage de la dameuse en hiver tout en empêchant la colonisation des prairies de fauche par les saules en été. Au même moment, la commune a décidé d'anticiper les embauches des 2 dameurs par rapport aux années précédentes, pour venir donner la main aux équipes des STM dans le but de réaliser de nombreux aménagements de pistes avant que le gel ne vienne sévir. Au préalable, la grande majorité des propriétaires privés des parcelles que nous avons sollicité a répondu favorablement à nos demandes d'aménagements et nous tenons à les en remercier chaleureusement. Après la piste de la Source, des Combes et le secteur de Champ-Bellet, nous espérons poursuivre ces aménagements dans les Arras notamment.

Une des nouvelles passerelles construites à l'automne 2022 en rive droite de la Clarée entre les Drayères et Laval.



L'OTHV et la commune s'engagent pour un tourisme durable

Par les équipes de l'Office du Tourisme des Hautes Vallées

Le plan illustré du village, fruit d'une collaboration entre la commune et l'Office du Tourisme.

Déjà présente dans les communications de l'Office de Tourisme des Hautes Vallées – La Grave, la Clarée, l'Izoard, la notion de tourisme responsable a pris de l'ampleur dans la stratégie touristique. La nécessité de préserver la vallée de la Clarée est plus que jamais d'actualité. Le plan d'action 2023 intègre désormais concrètement ce besoin qui se retrouve dans toute la communication, et particulièrement sur la partie digitale et imprimée.

UN NOUVEAU PLAN DU VILLAGE ET DE LA VALLÉE

La création d'un plan du village est venue remplacer le projet de balisage du cheminement piéton en bord de rivière, qui a dû être abandonné. À défaut d'un fléchage sur le terrain, le plan doit permettre aux visiteurs de se repérer dans le village pour mieux découvrir, si possible en mobilité douce, ses atouts : tous ses hameaux, son patrimoine, ses commerces et services ... Un travail initié par la commune qui en supporte les coûts (29 175 € pour ce projet financé à hauteur de 40% par l'État), mais mené en étroite collaboration avec l'Office du Tourisme, plus au fait des attentes des visiteurs et également au contact des socio-professionnels.

Plusieurs semaines de travail ont été nécessaires pour parvenir à éditer le plan de Névache au format papier, également diffusé en ligne depuis le début d'été 2022. Ce fut beaucoup plus long pour le plan disposé à de nombreux endroits stratégiques du village et de la Haute-Vallée, où le plan du village sera associé à un plan plus large de la vallée. Les structures sont déjà en places (certaines neuves implantées en juin, et une majorité qui seront réutilisées), mais à cause des retards pris pour la création et l'impression, les panneaux ne seront terminés qu'en 2023. Toujours dans l'objectif d'un tourisme durable, ces panneaux feront la part belle au « code de bonne conduite » pour inciter au respect de la vallée.

UN NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DE LA CLARÉE

Le projet est né d'une volonté de mettre en valeur la destination avec des contenus plus « inspirationnels ». Le vacancier trouvera donc des idées concrètes d'activités et de découvertes à réaliser lors de son séjour. L'objectif d'une communication responsable transparaît au fil des pages avec l'intégration des gestes éco-responsables, aussi bien sur l'été que sur l'hiver, afin de sensibiliser le grand public découvrant notre territoire. Le guide pratique sera distribué toute l'année 2023 à nos visiteurs (10 000 exemplaires).

Le guide pratique 2023 est déjà disponible en téléchargement, flashez le QR code ci-contre pour y accéder.



LES GESTES ÉCO-RESPONSABLES EN HIVER

EN RANDONNÉE

JE VEILLE À NE PAS DÉRANGER LA FAUNE SAUVAGE
qui lutte pour sa survie quand la neige est profonde et la nourriture se fait rare. Chaque déplacement puise dans leurs réserves, les fuites encore plus !

J'OBSERVE bouquetins, chevreuils et chamois **SANS M'APPROCHER**
JE RANDONNE de préférence **SANS MON CHIEN** parce que sa présence les effraie.

JE RESPECTE les zones de tranquillité des Tétrins Lyre qui s'abritent sous la neige pour faire des économies d'énergie.

J'ESSAIE DE NE PAS FAUCHER
les jeunes pousses des arbres avec mes skis.

Même si je fais ma trace dans la neige, **JE NE LAISSE PAS** de souvenir de mes encas.

Pour mieux découvrir la montagne hivernale, **JE PARS ACCOMPAGNÉ** d'un professionnel de la montagne.

AU VILLAGE

Je consomme local pour limiter les transports et contribuer à une vallée vivante.

Pour mon pique-nique, **j'évite le plastique.**

Comme chez moi, **je trie mes déchets.**

Le soir, **je mets un pull en laine** au lieu de monter le chauffage à bloc.

Le nouveau guide pratique édité par l'Office du Tourisme met l'accent sur les gestes éco-responsables à chaque saison.

CLARÉE

TERRE SAUVAGE



Tous les arts sont dans la nature

NÉVACHE
7/8/9
JUILLET
2023



www.terre-sauvage.com/festival

Le retour !

Par Olivier Thévenet, responsable du festival

En juillet 2021, la première édition fut un succès ! Porté par une belle organisation, le Terre Sauvage Festival a su déjà se faire une bonne réputation aussi bien auprès des festivaliers venus à Névache, des invités que des habitants de la vallée qui ont pu constater qu'il était possible de monter un événement de qualité en Clarée. Tous les ingrédients sont donc réunis pour que cette belle aventure, portée par l'association Terre Sauvage Festival, continue et qu'une nouvelle édition soit programmée les 7, 8 et 9 juillet 2023.

Bien souvent, c'est la deuxième édition d'un événement qui est la plus difficile. L'équipe travaille donc à garder à la fois ce qui a fait la réussite du premier Terre Sauvage Festival tout en donnant une belle ambition pour cette saison 2 ! Sur une formule éprouvée en 2021, le programme de l'édition 2023 sera encore plus étoffé. Avec tout d'abord des amis et des invités. Certains nous font le plaisir de revenir : Piers Faccini, Jérémie Villet, Denis Cheissoux ou encore François Sarano entre autres. Nous en sommes heureux : Ils ont été là au début, ils ont aimé l'esprit et l'âme du Terre Sauvage Festival. Et puis, en 2023, nous aurons la chance d'accueillir de nouveaux invités, des femmes et des hommes qui partagent la même passion que nous pour la nature : la philosophe Vinciane Despret, l'écrivain Bernard Werber, le dessinateur Jean-Marc Rochette, les photographes Vincent Munier, Laurent Baheux et Laurent Geslin, les réalisatrices Marie Amiguet et Camille Etienne. Entre autres, la liste est longue et nous aurons encore un plateau extraordinaire à Névache pour cette deuxième édition.

Des nouveaux amis... mais aussi de nouvelles animations, et un camp de base étoffé avec l'installation d'un grand tipi cinéma où seront projetés des films de nature comme par exemple la Panthère des Neiges de Marie Amiguet et Vincent Munier, Lynx de Laurent Geslin ou encore Méditerranée, l'odyssée pour la vie de Frédéric Fougea. Nous retrouverons nos ateliers photos, bois, dessin et aquarelle, yoga, reconnexion à la nature qu'accompagneront cette année des ateliers de grimpe sensible aux arbres, d'observation de la nature et des ciels étoilés. Comme en 2021, les spectacles vivants et la musique auront une place importante dans le programme avec quelques belles surprises à venir. Dans la chapelle Saint-Antoine les festivaliers pourront s'isoler quelques instants et écouter les sons de la nature, d'ici et d'ailleurs. Et bien sûr, nous partirons sur les Sentiers sauvages accompagnés par quelques-uns de nos invités et amis, peut-être pour partir à la découverte des magnifiques expositions photos qui, comme en 2021, seront installées en pleine nature. 5 lieux différents, 5 expos d'exception. En 2023, le Terre Sauvage Festival revient à Névache, pour une nouvelle et belle édition !

Ouverture de la billetterie début mars 2023. Programme et information sur terre-sauvage.com/festival.

Vers un meilleur accueil au camping municipal

Par Neïs Jaillet et Gautier Monnet

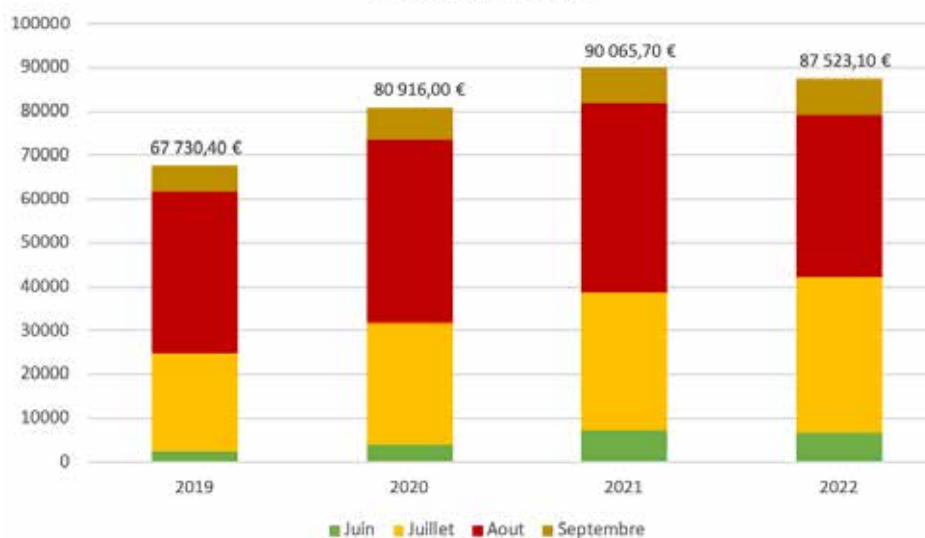
Après un été 2020 record, la fréquentation du camping municipal de la Lame a légèrement baissée depuis 2 ans pour se stabiliser autour de 12 500 campeurs accueillis par saison. Il convient désormais d'améliorer les infrastructures actuelles afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé.

UN POINT SUR LA FRÉQUENTATION

Le camping municipal a accueilli autant de campeurs en 2022 qu'en 2021. Le mois d'août reste le plus

fréquenté, bien que l'écart entre le nombre de juilletistes et d'aoûtistes accueillis tende à diminuer. Par contre, les modes de camping changent : après une explosion du nombre de camping-cars en 2020, on constate un retour des tentes (39% des campeurs en 2022) même si les camping-cars restent majoritaires (53%) contre seulement 8% de caravanes. Côté recettes, cela explique la récente baisse puisque l'emplacement tente est moins cher que la nuitée en camping-car, alors que les recettes étaient en hausse à l'été 2021 en raison des augmentations de tarifs votées par le conseil municipal.

Evolution des recettes par années
Camping La Lame



UNE CONVENTION DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS AVEC L'ONF POUR LUTTER CONTRE LES FEUX ET LE CAMPING SAUVAGE

La commune souhaite endiguer la recrudescence des incivilités diverses (feux, camping sauvage) constatées en période de forte fréquentation. Pour des raisons essentiellement économiques et administratives, nous avons préféré pour l'instant déléguer des missions de sensibilisation et police de l'environnement à l'ONF faute de pouvoir assurer cela en interne. huit missions en binôme d'agents assermentés et armés étaient prévues principalement en Vallée Étroite, mais également sur le reste de la commune. Si les infractions liées aux feux sont assez faciles à déceler et sanctionner, le sujet du camping sauvage est quant à lui complexe tant la réglementation est parfois difficile à appliquer, avec un flou entre camping sauvage (interdit) et bivouac (toléré à certaines conditions). Le bilan en chiffre de ces interventions :

- 6 tournées réalisées, 2 annulées pour raison météo
- 600 personnes contrôlées ou sensibilisées
- Emploi du feu : 23 infractions verbalisées, 10 infractions non verbalisées
- Camping sauvage : 29 infractions non verbalisées, contrevenants obligés de se rendre vers les campings
- Coût : 3 500 € TTC

UNE VRAIE VOLONTÉ D'AMÉLIORER LE CAMPING

Cette hausse des tarifs pousse la commune à améliorer les conditions d'accueil des campeurs, qui sont logiquement plus exigeants : payer plus, d'accord, mais pour un service de meilleure qualité ... Combiné à cela la fréquentation en hausse générant plus d'attente et moins de propreté aux sanitaires notamment, voilà 2 sources évidentes d'insatisfaction pour les clients. Ce que n'ont pas manqué de nous rapporter les nombreux habitués.

Dans un premier temps, nous avons donc paré au plus pressé en réalisant de investissements peu coûteux mais nombreux pour l'été 2022 :

- Systèmes de recharges de petits appareils électroniques (2 165 €) qui furent un réel succès, principalement pour les batteries de recharges mobiles.
- Réfection complète de la fontaine des ponceaux (3 000 €) avec

un nouveau bache, un puit sans fond et un dallage évitant ainsi une boue désagréable tout autour.

- Mise à disposition de jeux de plein air (pétanque, mölkky, ballons ... petit service très apprécié.
- Acquisition d'une table abritée (4 000 €) installée près du pont de la Lame.
- Installation d'un triptyque d'affichage (6 048 €), qui accueillera bientôt divers plans (camping, village, carte de randonnée ...) très demandés par les clients.

D'autres petites améliorations seront encore possibles « facilement » et mis en œuvre dès le printemps prochain grâce à la participation financière de l'Association des propriétaires des terrains du camping que nous remercions chaleureusement : installation d'une table murale change bébé, de distributeurs de sacs de déjections canines, remplacement de fontaines obsolètes...

Il n'en reste pas moins que les plaintes essentielles des clients résident sur le nombre trop faible de douches, WC, bornes électriques, ou encore emplacements plats. Investissements beaucoup plus importants et complexes à mettre en œuvre sur lesquels nous avons commencé à réfléchir. Une étude d'architecte est envisagée pour 2023. Objectif : restructurer le bâtiment d'accueil, en intégrant à la fois sa dimension estivale pour le camping et hivernale pour le domaine nordique, que ce soit du côté client, mais aussi des agents saisonniers employés à la gestion de ces activités.

Ce projet d'envergure nous semble primordial pour adapter le camping aux exigences de la clientèle tout autant qu'à son importante fréquentation. À terme, nous espérons que cela convaincra les campeurs d'opter pour le camping municipal plutôt que le camping sauvage notamment. Il faudra alors également travailler sur l'amélioration des terrains de camping pour accueillir toujours mieux.

VERS UNE PÉRIODE D'OUVERTURE PLUS LONGUE ?

Nous sommes nombreux à l'avoir constaté : les dates d'ouverture du camping du 15 juin au 15 septembre (imposées par la préfecture en raison des risques de crues) semblent de plus en plus inadaptées face à des camping-cars déjà nombreux en dehors de ces dates. Or, depuis cette décision, de nouvelles données ont minimisé les risques de crues sur le camping, tandis que la sécurité a été renforcée par la mise en place de dispositifs de sécurité et d'alerte.

C'est avec ces éléments que Mme le Maire a demandé fin août 2022 par courrier à la préfecture de pouvoir notamment augmenter la période d'ouverture du 1er juin au 31 septembre, arguant que cette mesure répondrait à une logique de développement durable :

- Sur le plan économique, augmenter la durée d'ouverture assurerait des recettes propices au développement de la commune et son camping, pour le rendre plus attractif que le camping sauvage.
- Sur le plan écologique, proposer un lieu d'accueil de qualité et sur une plus longue durée permettrait de concentrer les campeurs sur une zone aménagée plutôt qu'en espace naturel sensible voire en zone soumises à d'importants risques au printemps (crues notamment).
- Sur le plan social enfin, une ouverture allongée de 1 mois au total (15 jours en juin et 15 en septembre) permettrait à la commune de pérenniser 2 emplois saisonniers de longue durée (supérieurs à 4 mois).

Réponse que nous espérons positive attendue dans le printemps !...



La nouvelle table abritée a fait le bonheur des estivants et est également très prisée en hiver.

La sauvegarde du patrimoine religieux se poursuit

Par Françoise Le Coz-Bey et Claudine Chrétien

Après Saint-Jean-Baptiste à Ville-Basse, les projets de réhabilitation se poursuivent pour entretenir le riche patrimoine névachais. De Plampinet au sommet du Thabor en passant par Ville-Haute, petite revue des projets en cours, réalisés et futurs...

NÉVACHE S'AGRANDIT POUR LA CHAPELLE DU THABOR

À la une du précédent journal : la chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au Thabor et son inexorable chute, victime du réchauffement climatique. Les conclusions de l'étude menée par la commune de Bardonecchia montraient alors que la reconstruction de la chapelle devait se faire sur un emplacement plus stable que l'actuel. Plusieurs hypothèses de reconstruction ont été émises mais la plus probable, en tous cas, celle qui a retenu l'attention des communes de Névache, Bardonecchia et Modane, est celle qui vise à se rapprocher du sommet du Thabor.

C'était sans compter l'histoire de la Vallée Étroite et son rattachement à la commune de Névache en 1947. Car, lorsque les limites communales ont été tracées pour vérifier la propriété de la parcelle située au sommet du Thabor, il est apparu que les limites de la commune d'Orelle, notre commune voisine au sommet, ne coïncidaient pas avec les limites de Névache. Créant ainsi un « no mans land » n'appartenant à personne, sur lequel justement le déplacement de la chapelle était envisagé. Une complexité administrative de plus

à régler dans ce dossier déjà bien complexe !

La commune de Névache a donc missionné, cet été, un géomètre pour un travail d'archives afin de fixer ces limites. Ce travail pour revoir la délimitation intercommunale et vérifier que le nouvel emplacement prévu pour la chapelle n'était pas composé de permafrost aura coûté 20 240,40 € avec 11 867 € de prise en charge par la DRAC/sauvegarde du patrimoine.

Les maires de Névache et d'Orelle ainsi que des élus de Bardonecchia se sont retrouvés pour confronter ce travail. C'est à partir du procès-verbal de délimitation de la commune d'Orelle qui, en 1921, déterminait entre autres sa frontière avec le royaume d'Italie, que les 2 communes se sont accordées pour dire que cette fron-



Réunion en Vallée Étroite le 21 juillet 2022 pour redéfinir ensemble les limites de communes au sommet du Thabor.



En jaune, le « no man's land » au sommet du Thabor.



La précision relative des plans cadastraux de Orelle et Valmeinier établis dans les années 1930 au 1/4000 peut expliquer les tracés divergents.

La partie **Jaune** ci-contre figure une partie de sol référencé sur aucune des 3 communes. Il s'agit aussi du secteur prévu pour la reconstruction de la chapelle.

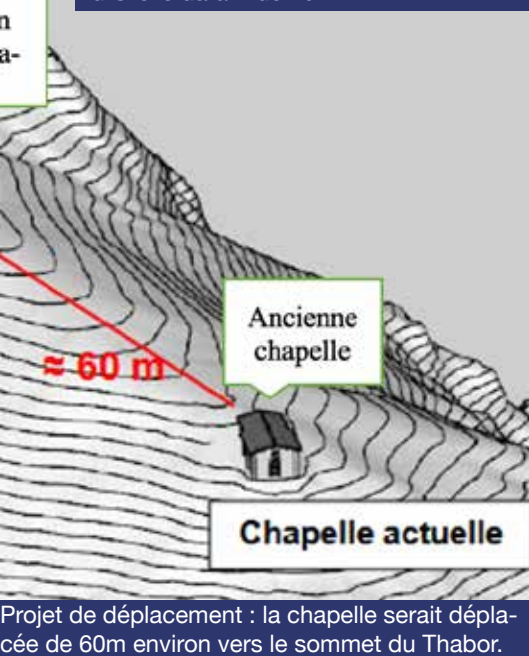
tière correspondrait désormais à la limite entre les 2 communes.

Ainsi la commune de Névache s'est agrandie de quelques mètres carrés au sommet du Thabor. Mais c'est la commune de Bardonecchia, déjà propriétaire de l'ancienne parcelle à cet endroit, qui est devenue propriétaire de cette zone.

La chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs va donc être reconstruite sur la commune de Névache mais sur une parcelle appartenant à la commune de Bardonecchia et ainsi, si sa propriété était jusqu'à présent incertaine, elle sera italienne.



PV de délimitation de la commune d'Orelle datant de 1921.



C'EST TERMINÉ POUR SAINT-JEAN-BAPTISTE À VILLE-BASSE

Déjà présentée dans le précédent journal, la restauration du clocheton de la chapelle est enfin menée à bien grâce à de nombreux dons pour lesquels nous tenons, encore une fois, à remercier les généreux donateurs.

Pour récapituler le financement des 17 350 € de réparation s'est établi comme suit : 4 000 € les Amis du patrimoine religieux, 1 800 € Fondation du Patrimoine, 5 038,40 € de dons de particuliers et 6 511,60 € d'autofinancement de la commune de Névache.

D'IMPORTANT TRAVAUX POUR NOTRE-DAME-DES-GRÂCES À PLAMPINET

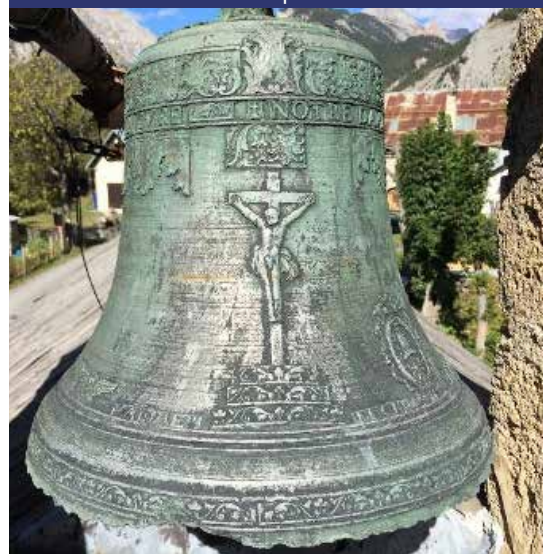
Le diagnostic qui a été lancé en 2021 en vue de la restauration de la chapelle classée Notre-Dame-des-Grâces de Plampinet nous a été rendu courant novembre dernier. Les travaux nécessaires à la restauration de cette chapelle sont beaucoup plus importants que ce que l'on avait imaginé, le coût global serait de 338 255,28 € TTC. Évidemment plusieurs tranches de travaux sont possibles et nous nous attaquons aux demandes de subventions.

La cloche de cette chapelle, elle aussi classée, se trouve actuellement dans les ateliers de l'entreprise Bodet en charge de la restauration de la monture mais, après un premier examen, il s'avère qu'il y a une fissure dont nous devons également envisager la réparation. Comme pour la restauration de la monture Monsieur Brottier, l'expert national en la matière, est consulté. Pour rappel la restauration de la monture s'élève à 4 246,00 € TTC subventionnée à hauteur de 50 % par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et le reste grâce aux dons de particuliers. Pour cette fissure nous avons un devis de l'entreprise Bodet de 2 808,00 € TTC. Monsieur Brottier et Julie Tugass (Adjointe au Conservateur ré-



Ci-dessus : la plaque de la Fondation du Patrimoine posée durant l'été pour mettre en valeur leur précieuse collaboration.

Ci-dessous : la cloche classée de Notre-Dame-des-Grâces qui fût conçue par les célèbres fondeurs de cloches « plampinard » Vallier doit être réparée.



gional des monuments historiques) doivent l'examiner et nous donner leur avis. Un dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration.

RÉFECTION DU PLANCHER DE SAINT-MARCELLIN À VILLE-HAUTE

Il n'aura échappé à personne que le plancher de notre église est en très mauvais état, cependant comme le préconise la DRAC nous ne pouvons pas le changer sans envisager la restauration de l'ensemble du bâtiment.

C'est pourquoi avec l'accord de la DRAC nous avons demandé des devis pour le remplacement de la partie la plus endommagée.

Ce devis s'élève à 3 960,00 € TTC. Le dossier est en cours d'élaboration de même qu'une demande de subvention.

En bref : travaux et projets

En 2022, vous avez pu découvrir de multiples aménagements de plus ou moins grandes envergures aux 4 coins du village. Les pages qui suivent vous présentent quelques-uns des nombreux travaux et projets réalisés, grâce à l'implication de tous les services de la commune, de bénévoles et la participation financière de partenaires institutionnels. Nous les remercions tous ici !

Précision : par soucis de cohérence, nous avons essayé de fournir tout au long de ce journal les montants des projets en TTC, mais les subventions indiquées en pourcentage sont versées sur le montant HT.



« DÉS-ÉQUIPEMENT » DE LA FALAISE DU SAPET À PLAMPINET

Créé dans les années 80, le site d'escalade du Sapet présentait désormais beaucoup de risques de chutes de pierres en amont et dans les voies, et la présence quotidienne de chamois et de cerfs, dont certains avaient leurs « couches » directement au bord du vide. Le « dés-équipement » complet du site soit 42 voies a donc été confiée à l'association Escalade Conseil 05 en partenariat avec le guide N. Bonnet pour rendre cet espace aux ongulés et autre faune locale.

Coût de l'opération : 1 800 €, subventionnée à 50% par le département.

EMBELLISSEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE- BASSE

En début d'été 2022, l'entrée Est de Ville-Basse a été réaménagée par une équipe d'habitants bénévoles. L'objectif d'embellir ce carrefour tout en proposant un accès sécurisé et évident pour les piétons en direction du caillebotis de la Gravière et bel et bien atteint. Ce projet avait surtout pour but initial d'installer une sculpture donnée par un amoureux de Névache. L'œuvre en fer forgé de Jean-Paul Herbet trône donc au coeur du carrefour sur une pierre issue de l'ancienne carrière de marbre de la grande Chalanche, autour de laquelle les passants peuvent profiter d'un petit banc et d'un joli pavage en pierres locales.

Coût de l'opération : réalisée bénévolement, achat de quelques fournitures (graines ...) non isolé (achat global).



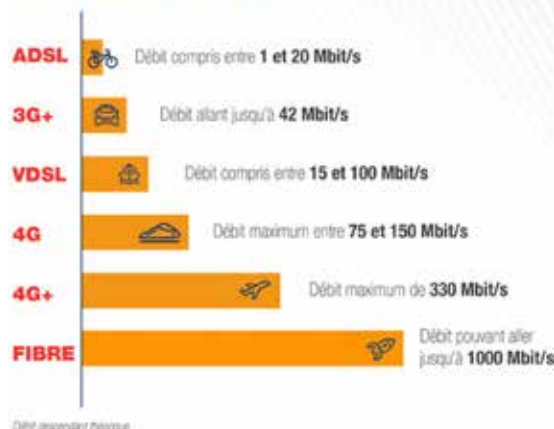
COUP DE FILET AU TER- RAIN MULTISPORT

L'année 2022 aura confirmé tout l'intérêt du nouveau terrain multisport sur la commune tant son succès fut grand auprès des jeunes et moins jeunes, habitants ou non.

Il est devenu un vrai point de rendez-vous pour les adolescents du village notamment. Pour améliorer le confort de jeux et surtout la sécurité, un filet a été ajouté en bordure du terrain côté ouest pour éviter que des ballons ne sortent vers la route montant au hameau du Roubion, supprimant ainsi un danger important.

Coût de l'opération : 4 425 €, subventionnée à 70% par La Région (en attente de confirmation).

DÉBITS DE L'ADSL À LA FIBRE



LA FIBRE OPTIQUE AC- CESSIBLE POUR TOUS AU VILLAGE !

La fibre optique est la technologie la plus récente permettant d'accéder à internet, avec la promesse d'atteindre le meilleur débit possible. Elle remplace l'ADSL, grâce à laquelle de nombreux foyers ont pu d'accéder au haut débit. À de rares exceptions près (notamment les hébergements collectifs type HLM), tous les foyers du village ont désormais accès à cette technologie depuis fin 2022 ! L'adopter, c'est pouvoir télécharger vos fichiers plus

rapidement qu'avec l'ADSL, ou encore bénéficier d'une navigation web plus fluide : une page internet se télécharge quasiment instantanément. L'un des autres avantages de la fibre optique est que vous pouvez profiter de la connexion à plusieurs tout en gardant la même qualité de connexion.

Coût de l'opération : 0 € pour la commune, projet financé par le département via son partenaire XP fibre (SFR)



UNE ÉTUDE POUR TENTER DE RÉTABLIR LA VIA CLARÉE

Coupée depuis des coulées de boues survenues en 2019, la liaison qui relie en rive droite les 2 communes de Névache et Val-des-Près fait depuis juin dernier l'objet d'une étude pour son rétablissement. À ce jour une seule question : Est-ce possible ? Un comité de pilotage a donc été constitué pour suivre l'étude de faisabilité confiée au groupement Geode/Epode basé à Chambéry. Le Bureau d'étude planche sur plusieurs propositions de tracé en prenant en compte les multiples enjeux : coûts, environnement, foncier, sécurité, technicité ... Le rendu de l'étude est attendu pour début 2023. En cas de possibilité de rétablir l'itinéraire, s'en suivra ensuite un long processus (dossiers administratifs et environnementaux, études complémentaires ...) avant d'effectuer d'éventuels travaux.

Coût de l'opération : 19 110 €, financée par 15 000 € au titre du programme AVELO2 (par l'intermédiaire de la CCB), le reste à charge étant réparti équitablement entre les communes de Val-des-Près et Névache.



UN VÉHICULE 4 SAISONS POUR REMPLACER LA MOTONEIGE

Vieillissante et ne répondant plus aux normes, la motoneige du service des pistes était victime de nombreux ennuis mécaniques, problématiques pour cet engin indispensable aux secours sur les domaines nordique et alpin. Le choix a donc été fait de la remplacer en optant pour un véhicule 4 saisons beaucoup plus polyvalent. Équipé de chenilles en hiver, il permet à la fois la progression sur neige mais aussi de faire face aux hivers à faible enneigement en permettant de rouler sur les portions déneigées, ou de pouvoir continuer à travailler dans des conditions mixtes (neige, glace, boue, terre, goudron ...). C'est à la belle saison que toute la différence se fait : équipé de roues, il est utile à bien des missions quand la motoneige dormait en attendant l'hiver d'après. Avec son petit gabarit, il s'est déjà avéré très utile à l'été 2022 pour accéder à des zones difficiles d'accès ou encore effectuer l'arrosage des fleurs grâce à une petite cuve installée dans la benne.

Coût de l'opération : 28 542 € (dont reprise de l'ancienne motoneige pour 3 600 €).



FAIRE LE MUR À RÉPÉTITION

Plusieurs murs de la commune méritaient une rénovation. L'un d'entre eux menaçait même d'ensevelir des tombes : une portion du mur du cimetière a donc été reprise. Ce fut également le cas pour le mur de l'ancienne école de Ville-Basse qui borde désormais le point de collecte de déchets, il a été partiellement reconstruit. Enfin, le mur qui soutenait le chemin du Clôt était lui en train de s'effondrer sur la propriété située en contrebas : ce n'est plus le cas depuis sa réfection !

Coût de l'opération :

- Mur du chemin du Clôt : 48 156 € subventionnés à 50% par la CCB
- Mur de l'école de Ville-Basse : 11 238 € subventionnés à 30% par la CCB
- Mur du cimetière : 25 872 € subventionnés à 30% par la CCB.



NÉVACHE

téléalerte

alerte information



Soucieuse de la sécurité de ses habitants,
votre commune a mis en place
un système d'alerte à la population



Flashez ce QR code pour accéder au formulaire d'inscription au système d'alerte mis en place par la commune de Névache !

Promesse de campagne, la mise en place d'un système d'alerte à la population simple et efficace sera bientôt effectif grâce à « téléalerte », service gratuit pour être informé en cas de perturbations (fermeture de route, inondation ...). Inscrivez-vous dès maintenant pour être prêt quand téléalerte sera mis en service !

TÉLÉALERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux la sécurité de tous, le système d'alerte automatisé à la population permettra d'alerter rapidement la population en cas

d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise.

Ce système pourra également être utilisé pour tout évènement moins important susceptible de vous concerner (coupure de courant ...).

COMMENT JE M'INSCRIS ?

Inscrivez-vous sur le site de la mairie rubrique « mon quotidien > prévention des risques > service d'alerte à la population » ou en nous retournant le formulaire disponible sur demande en mairie.

Après validation de votre inscription, vous serez contacté par l'automate d'appel afin de valider cette

dernière. Une fois inscrit, vous pouvez modifier vos coordonnées ou vous désinscrire en contactant la mairie.

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ ?

Une fois inscrit et selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.

- Pour les appels téléphoniques, le numéro présenté sera celui de la mairie (04 92 21 19 19). Nous vous conseillons de l'enregistrer dans votre répertoire téléphonique.

- Pour les SMS, l'émetteur sera « INFO MAIRIE »